

ARTICLE 3 DES STATUTS

L'AdPA a pour objet de :

- a. Défendre les intérêts et l'épargne des personnels actionnaires de la CNP,
- b. Participer à la désignation du représentant des personnels actionnaires au sein du Conseil d'administration de l'entreprise CNP,
- c. Favoriser l'acquisition et la détention d'actions de la CNP par les personnels et anciens personnels du groupe CNP,
- d. Promouvoir l'actionnariat salarié au sein du Groupe CNP,
- e. Diffuser une information économique, juridique, fiscale, sociale et financière relative à l'actionnariat des salariés,
- f. Former et informer les membres aux pratiques et aux réalités de l'actionnariat, du monde économique et financier,
- g. Participer activement à la reconnaissance et au développement de l'actionnariat salarié en France notamment en adhérant à des organismes, à des associations et à des groupements,
- h. Réaliser et contribuer à toute action et opération permettant l'atteinte des buts poursuivis par l'Association.

24H/24 7J/7 Monde entier



<http://www.adpacnp.fr/>

ARTICLE 6 DES STATUTS

Pour devenir membres de l'Association il faut à la fois :

- détenir des actions de la CNP directement ou par l'intermédiaire de parts notamment de Fonds commun de placement d'entreprise investis en « Actions CNP »
- avoir la qualité de salarié, d'anciens salariés ou de retraités du Groupe CNP, de fonctionnaire mis à disposition de la CNP, d'anciens fonctionnaires ou de retraités ayant été mis à disposition,
- adhérer à l'éthique et aux statuts de l'association par la remise d'un bulletin d'adhésion dûment rempli, daté et signé.
- être agréé par le Conseil d'Administration de l'Association.

Association libre et indépendante des Salariés et Anciens Salariés du Groupe CNP Assurances

Je, soussigné(e)...

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

déclare remplir toutes les conditions nécessaires pour adhérer à l'AdPA-CNP.

Je choisis la qualité de :

(mettre une croix dans la case appropriée)

membre actif

membre adhérent en payant une cotisation annuelle et forfaitaire de 15 Euros

Païement par chèque à l'ordre de **l'AdPA-CNP**. A réception de votre cotisation, un reçu d'adhésion vous sera transmis pour justificatif. Une partie importante de cette cotisation (66%) peut être déductible de votre revenu imposable.

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 vous autorise à demander communication et/ou rectification de toute information nominative vous concernant et figurant dans les fichiers de l'association (s'adresser par écrit au Président de l'AdPA-CNP, au siège de l'association).

Date et Signature

L'adhésion prend effet dès que le présent bulletin a été enregistré par l'AdPA-CNP et la cotisation annuelle encaissée pour le membre adhérent. La cotisation est fixée à un montant unique pour l'exercice, sans prorata, quelle que soit la date d'adhésion. Seules les personnes à jour de cotisation peuvent participer et voter aux assemblées générales, être éligibles et élues aux différentes fonctions.